

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### **RÈGLEMENT N° VA-1282 AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1282 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin avec souffleuse à neige. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 5 avril 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 5 avril 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 5 avril 2024

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière